



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 75756

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des salariés ayant travaillé de nombreuses années en contact avec l'amiante. Aujourd'hui, certains de ces ouvriers du public (comme ceux de la DCN) ou du privé sont touchés par la maladie. D'autres sont inquiets pour leur futur état de santé. A ce jour, certaines catégories de personnels peuvent bénéficier d'une retraite anticipée en raison de leur exposition à l'amiante, c'est notamment le cas pour ceux travaillant dans la construction ou la réparation navale. D'autres réclament encore que leur soit reconnu ce bénéfice. Elle lui demande si le ministère a connaissance du nombre de travailleurs concernés par cette exposition réclamant une telle mesure, et quelle réponse l'Etat entend leur apporter.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75756

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2164